

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE JEUDI 30 AVRIL 2020
17H00
PAR VISIOCONFERENCE**

L'an deux mille vingt, le trente avril à 17 h

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire par visioconférence, au nombre de vingt-quatre sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/04/2020

Conseillers en exercice : 29 – présents : 24 – votants : 27

PRESENTS: Mme MARTY Elisabeth - M. LEGER Bernard - Mme ANDRIEUX Gaële - M. DEPIS Alain
Mme HIVERT Martine - M. VILAIN Johnny - Mme ROUSSEAU Catherine - M. PONS Frank-
Mme RONDREUX Monique – M. BASTIER Dominique - M. MARTIN Jean Bernard - M. MARTIN Patrice
Mme BOISGIBAUT Viviane- Mme DAVID Émilie - Mme Céline GUILLON COTTARD - M. TEILLET
Daniel- Mme DEPIS Séverine - Mme PERRIN Christiane - M. BUGEAUD Alain – Mme BOISSEL Claudine
- M. BENOIST Daniel – M. QUEILLE Michel - Mme LAGORCE Joëlle –Mme Corine REBIERE

Votes par procuration :

M. DE SOUSA David à Mme LAGORCE Joëlle - M. LESSIEUX Hubert à Mme MARTY Elisabeth
Mme SIMON Paulette à M BENOIST Daniel

Absents : Mme DESCHAMPS Nathalie – M. FABRY Laurent

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

M. BASTIER Dominique est nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Mme le Maire explique le fonctionnement technique de la réunion par visioconférence. Stéphane GUYOT et Isabelle BONNET sont présents et chargés de veiller aux prises de parole. M. de Vencay est également présent et peut aussi prendre la parole. Puis Mme le Maire fait l'appel.

Mme le Maire signale que le quorum est atteint. Cependant dans le cadre de la loi d'urgence le quorum des assemblées est réduit à 1/3; de plus il est possible pour un conseiller municipal de détenir deux procurations.

Mme le Maire fait part à l'assemblée de l'ordonnance du 1er avril qui prévoit la réunion des conseils municipaux, des commissions par visioconférence. Aujourd'hui, l'outil qui permet de réaliser cette réunion est « Zoom ». Pour permettre de garder le caractère public obligatoire de cette séance, celle-ci est retransmise en direct sur la chaîne « youtube » de la ville. Après chaque délibération, un appel nominatif sera fait afin d'énoncer le vote de chacun.

Mme le Maire demande aux élus de valider la technologie retenue pour l'organisation de ce conseil municipal par visioconférence à l'aide de la plate-forme « Zoom » et permettre sa retransmission en direct sur la chaîne « youtube » de la mairie.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 19/02/2020**

Aucune remarque n'a été formulée.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

Mme le Maire donne les grands points de la loi d'urgence du 23/03/2020 pour faire face à l'épidémie du COVID-19, complétée par plusieurs ordonnances dont celle du 1^{er} avril relative au fonctionnement et à la gouvernance des collectivités territoriales. L'objet est d'assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales.

Aussi, jusqu' à l'installation des prochains conseils municipaux, les assemblées délibérantes continuent à être en exercice.

- l'obligation de réunir 4 fois par an le conseil municipal n'est plus en vigueur; le maire décide en fonction des urgences de réunir ou pas le conseil municipal pour raison exceptionnelle ou motif raisonnable.

- aucune disposition de l'état d'urgence ne limite l'action des collectivités et de leur exécutif dans le domaine de leur compétence.

- obligation de transmettre les délibérations au contrôle de légalité.

- les décisions prises feront obligatoirement l'objet d'une information en réunion du conseil ce qui est fait régulièrement et aujourd'hui même.

- possibilité pour les assemblées délibérantes de supprimer ou de modifier les délégations des exécutifs locaux ce qui veut dire que le maire a plein pouvoir

- intégralité des pouvoirs confiée à l'exécutif

- l'extension de cette délégation fait l'objet d'une information en conseil municipal et non pas d'un vote; de même pour l'attribution des subventions qui est déléguée au maire sans habilitation de l'organe délibérant.

Mme le Maire évoque la question du groupe de l'opposition sur la cellule de crise et précise que celle-ci a été mise en place dès le 16 mars. En ce qui concerne la représentativité du conseil, certains élus ayant été malades, il n'a pas été possible de faire la représentativité, ce qui n'a pas empêché de travailler immédiatement dès le lundi 16 mars sur cette crise.

Daniel Benoist précise que par représentativité du conseil, il voulait dire que dans la proportion du nombre de postes au conseil, il y ait dans cette cellule de crise au moins une représentation de une voir deux personnes comme cela se fait pour les commissions. Ce n'était pas en lien avec qui était ou non disponible.

Mme le Maire énonce les actions mises en place dès le 16 mars appelé PCA « plan de continuité d'activité » :

« le dimanche nous étions en période électorale et dès le lundi nous avons quitté cette période électorale pour passer immédiatement dans une logique de travail pour lutter contre le Covid. C'est la raison pour laquelle les résultats des élections n'ont pas été annoncés sur le site de la ville. De plus, aucun résultat d'élection n'a jamais été publié sur le site.

A été mis en place immédiatement :

- un mail d'urgence : anticovid@saint-astier.fr
- un numéro d'appel d'urgence : 06 07 68 69 26
- des numéros d'astreinte technique avec 2 agents des services techniques qui se sont proposés pour être au service de la population.
- continuité de l'activité d'accueil physique et téléphonique de la mairie ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14 à 16h. Nous avons juste obligation de réduire les jours et heures d'ouverture. C'était une volonté que la mairie reste ouverte afin d'être au service de la population.

« Je vous ai demandé à tous de respecter le confinement et je vous en remercie. Il y a des élus que je n'ai pas vus depuis le 16 mars ».

Les actions ont été dirigées vers les plus fragiles, les détails seront donnés au fur et à mesure de la réunion.

J'ai demandé aux agents parents de jeunes enfants de rester chez eux aussi il a été mis en place le télétravail et seuls les agents volontaires sont venus travailler dans les services.

L'ensemble des services communaux ont été fermés sauf la mairie et le CCAS. Cependant les directeurs de ces services (le centre culturel, la médiathèque, le service des sports) continuent à répondre à la population grâce aux transferts d'appel.

Le centre de loisirs, la maison de la petite enfance, les écoles et le collège sont fermés.

On a fait appel aussi aux référents pour la distribution des premières informations et je les remercie chaleureusement. »

Mme le Maire demande s'il y a des remarques.

Daniel Benoist dit que par rapport à la situation des agents et des services, il a vu le service espace vert fonctionner.

Mme le Maire précise qu'elle parlait de la 1ère semaine. Le reste sera expliqué au fur et à mesure. Etant donné les informations de l'État parvenues au compte-goutte, il fallait réajuster au fur et à mesure et aussi prendre beaucoup de précautions. Cette situation depuis un mois et demi est une situation complètement surnaturelle.

Mme le Maire fait état de l'organisation du service de la mairie ; le service de l'état civil fonctionne au ralenti ; continue à enregistrer les décès, les naissances ; les reconnaissances seulement s'il y a un caractère d'urgence. Les mariages et PACS sont suspendus sauf cas extrême et avec l'accord du procureur de la république.

- le service CNI et passeport est suspendu sauf urgence et avec l'accord des services de la Préfecture.
- le service urbanisme est aussi au ralenti ce qui permet à notre agent qui a souhaité rester à son poste de traiter les dossiers en cours et les urgences.
- l'agent du service comptabilité est également présente et travaille actuellement avec Isabelle Bonnet sur la préparation du compte administratif et du BP.
- Le service paye : Les payes ont été traitées rapidement dès la semaine du 16 mars car il y avait de grosses inquiétudes pour leur réalisation. Notre agent est en télétravail pour traiter la gestion des payes et le jeudi il est présent en mairie afin de soulager les équipes d'accueil de la mairie puisqu' il est à 80 % CCIVS et 20 % mairie.
- service Informatique : l'agent était absent, il est rentré il y a une huitaine de jours. Il a travaillé à l'organisation de ce conseil en visio et dès la semaine prochaine il travaillera sur le panneau d'informations électroniques installé sur la halle qui permettra de diffuser toutes les informations pour la lutte contre le covid et reprendra aussi le chantier d'installation des alarmes.
- La communication : je réponds à la question posée par le groupe de l'opposition : très rapidement il a fallu informer la population noyée par la masse d'informations de la part des médias au niveau national. Après avoir mis en place beaucoup d'actions auprès des administrés on a voulu en plus, mettre en place un A4 intitulé « information covid » qui pour répondre à leur question a été créé par l'agence de communication astérienne « diagonale », son représentant étant de retour à Saint-Astier. Il est venu dès son arrivée sur la commune pour se présenter comme beaucoup lorsqu'ils arrivent.
- « Le document, d'un coût de 511,20 € TTC imprimé par l'imprimerie « Iota » a été distribué par des agents, l' AVSP, les référents et quelques élus seulement puisque je vous avais demandé de respecter le confinement. Vous nous demandiez pourquoi il n'a pas été distribué par la poste pour 2 raisons :
- 1) depuis le début du mandat on ne fait plus de distribution de document par la poste.

- 2) la poste était fermée et surtout sous couvert de Mme Rebière qui pourrait nous apporter des précisions, nous craignons que la distribution soit trop longue et compte tenu des informations qu'il contenait, il fallait qu'il soit distribué rapidement afin que ces informations ne deviennent obsolètes si le délai de distribution avait été trop long. »

« Vous nous avez demandé pourquoi il n'a pas été fait appel au service de conception de l'imprimerie Iota. Il est surtout reconnu pour être un imprimeur et non un conseil en communication. Aujourd'hui la ville est dotée à la fois d'une imprimerie et d'une agence de communication ce qui est un plus pour beaucoup de chefs d'entreprises ou de commerçants. »

Mme le Maire rappelle que le poste de communication dans toute collectivité territoriale est intimement lié à la tête, c'est à dire au Maire si c'est une commune ou au Président si c'est un conseil départemental. L'agent de communication qui est parti n'a pas voulu renouveler son contrat. Elle a une forte pensée pour elle car elle doit ouvrir un pressing et dans ces conditions, cela ne doit pas être facile. Le choix a été fait de ne pas lancer une embauche en pleine période électorale et donc momentanément d'externaliser ce service. Quant au coût il ne dépasse pas celui de l'agent que nous avons. Toutes ces informations ont été diffusées à la fois sur support papier et sur la news-letter sachant que tout le monde ne peut pas accéder à internet.

- Daniel Benoist demande en ce qui concerne le coût les 511 € si c'est pour la distribution du document uniquement ou si cela intègre aussi les autres documents créés et mis en ligne.
- Mme le Maire précise que c'est le coût du document « information Covid » distribué dans les boîtes aux lettres.
- Daniel Benoist demande le coût global avec la création de tous les autres documents.
- Mme le Maire répond que mensuellement l'externalisation coûte le montant de la masse salariale chargée de l'agent de communication qui travaillait en mairie avant.
 - Daniel Benoist souhaite savoir si un contrat a été passé avec cette agence de communication.
 - Mme le Maire répond par la négative.
 - Daniel Benoist dit : « Vous dites que vous payez par mois. »
 - Mme le Maire confirme sur présentation de facture.
 - Daniel Benoist demande le montant du forfait mensuel.
 - Mme le Maire répond 2.500 €.
 - Daniel Benoist demande si c'est 2500 € / mois HT ?
 - Mme le Maire répond que c'est le prix d'un salaire de chargé de communication.
 - Daniel Benoist demande ce qui les lie à cette agence de communication.
 - Mme le Maire précise que rien ne les lie à cette personne, qu'il n'y a pas de contrat.
 - Daniel Benoist souhaite savoir quand cela a commencé et quand cela s'arrêtera .
 - Mme le Maire précise que cela s'arrêtera quand il n'y en aura plus besoin et s'ils jugent que le travail convient, pourquoi ne pas continuer.
 - Daniel Benoist dit que c'est une décision prise hors champs d'attribution du conseil municipal.
 - Mme le Maire confirme car c'est en dessous du seuil des 25.000 €. Rien n'empêchait donc d'agir comme ceci et elle lui demande ce qu'il pense du document d'information.
 - Daniel Benoist pense que le document a le mérite d'être clair même si les astériens étaient largement informés par les médias, les journaux. Il pense en revanche que l'édition était de trop dans ce document car c'est un document d'information et il n'a pas lieu d'être. Il précise également avoir proposé leurs services pour participer à différentes actions et ils auraient pu au même titre que d'autres élus participer à la distribution de ce document.
 - Mme le Maire trouve très bien d'avoir respecté le confinement et précise que très peu d'élus ont participé à la distribution.
 - Daniel Benoist dit que certains élus ne l'ont pas respecté.
 - Mme le Maire précise : « Très peu . »

- Daniel Benoist dit : « C'est un peu 2 poids , 2 mesures. »
- Mme le Maire dit qu'il y a eu très peu d'élus sur le terrain. Ils travaillent de chez eux, quant à l'édition il n'avait strictement rien de politique.
- Daniel Benoist précise que c'est elle qui parle de politique.
- Mme le Maire dit : « Non M. Benoist , c'est vous qui parlez de politique. »
- Daniel Benoist lui rappelle qu'entre les 2 tours d'élections, il ne doit pas y avoir de communication.
- Mme le Maire lui fait justement remarquer que sa page facebook n'a justement pas bougé depuis le 16 Mars.
- Daniel Benoist dit qu'il n'est pas question de la page facebook mais de documents distribués. L'édition par rapport à cela faisait que le document n'était pas neutre.
- Mme le Maire lui répond qu'à partir du moment où ils ont toujours communiqué depuis le début du mandat même en période électorale, ils peuvent toujours continuer la communication.
- Daniel Benoist confirme mais à condition de laisser une place à l'expression de l'opposition.
- Mme le Maire dit : « Non M. Benoist »
- Daniel Benoist lui demande de relire les textes.
- Mme le Maire dit que cette question a déjà été abordée plusieurs fois en conseil municipal et ils ne sont jamais revenus sur le sujet.
- Daniel Benoist confirme qu'ils ont essayé à plusieurs reprises d'évoquer la question en conseil pour que cela évolue mais ils ont lâché prise car on leur avait fait comprendre que comme les élections approchaient ce n'était pas la peine de tout reprendre à quelques mois voire quelques semaines des élections.
- Mme le Maire dit : « ce qui était vrai. »
- Daniel Benoist confirme et précise qu'ils ont arrêté d'insister puisqu'ils rentraient en période électorale.
- Mme le Maire dit qu'ils vont pouvoir s'exprimer dans peu de temps car une gazette va être lancée.
- Daniel Benoist dit : « comme d'habitude pas de soucis. »
- Mme le Maire lui dit que les documents qu'ils sortent comme par exemple « l'expresso », ils ne se sont jamais exprimés dessus.
- Daniel Benoist dit que cela ne lui a pas été proposé.
- Mme le Maire dit que ce n'est pas un document politique et quand un tract est édité pour la fête du canard, ils ne vont pas s'exprimer dessus.
- Daniel Benoist indique qu'ils n'ont jamais demandé ce genre de communication.
- Mme le Maire souligne que ce document a été très apprécié par l'ensemble de la population.

Mme le maire passe la parole à Johnny Vilain pour l'organisation des services du centre culturel :

« la 1ère démarche a été de fermer l'ensemble des services du centre culturel et le cinéma déjà depuis quelques semaines, le covid avait commencé à faire ses effets puisque il y avait très peu de fréquentation. Actuellement les employés du cinéma par le biais des réseaux sociaux continuent à faire la promotion de films et proposent un choix intéressant de films au lieu de passer par des chaînes privées.

- école de danse : tous les élèves ont été appelés pour les prévenir de la fermeture du centre culturel ainsi que toutes les associations, les différents ateliers et ciné passion.

On travaille actuellement sur l'après-spectacle, et comment on va s'organiser. Le directeur du centre culturel travaille depuis chez lui et répond à tous les abonnés qui se manifestent. Une commission va être réunie pour parler de tout cela et étudier les solutions soit le remboursement, ou le report de certains spectacles, évoquer aussi des mensualités de l'école de danse alors qu'il n'y a pas eu de cours. Les salaires des professeurs de danse ont été maintenus malgré l'annulation des cours.

= médiathèque : depuis quelques jours les agents sont en lien pour essayer d'organiser la reprise. La directrice reprend l'accueil téléphonique et gère aussi le site l'accueil Covid qui a été créé, elle répond à tous les mails des administrés et toutes ces informations sont retransmises sur les réseaux du centre culturel et de la médiathèque. Il énonce tout ce qui a été mis en ligne sur le site : mise en ligne de jeux, choix de livres, tous les supports numériques réalisés par la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Ces services continuent d'être actifs et d'imaginer le futur mais cela va être compliqué. » Il va être profité de la fermeture du centre pour envisager certains travaux comme sur les plafonds, et le nettoyage en profondeur des fauteuils du cinéma.

- Mme le Maire souligne que sur la page facebook de la médiathèque, l'Unesco a mis en ligne sa bibliothèque mondiale, une grande 1ère et engage à aller voir c'est très passionnant.

Il souhaite parler aussi de l'association Virus et de la fête de la musique qu'il a fallu annuler.

« Certains spectacles sont reportés d'autres annulés. Ils n'ont pas la réponse pour tous, le but étant de soutenir le milieu du spectacle et d'essayer au maximum de maintenir et de reporter les spectacles au lieu de les annuler. »

- Daniel Benoist demande en raison de l'annulation de nombreuses festivités si les subventions allouées à ces associations vont être maintenues.

- Mme le Maire précise ne pas encore avoir travaillé sur les subventions aux associations mais de toute évidence il va falloir penser différemment. Son inquiétude n'est pas les subventions aux associations, mais les parents qui vont perdre leur travail et ne vont plus pouvoir inscrire leurs enfants aux différentes activités culturelles et sportives. Il va falloir étudier la façon d'aider les clubs, et les associations, peut être avec une enveloppe supplémentaire à destination des enfants qui ne pourront plus participer car les parents ne pourront plus payer.

- Mme le Maire répond à l'affirmation de l'opposition concernant le renouvellement du contrat de l'ASVP en précisant que son contrat n'a pas été encore renouvelé mais Catherine Rousseaux va en parler au titre des ressources humaines.

- Daniel Benoist demande jusqu'à quand va son contrat.

- Mme le Maire le précisera ce soir.

- Daniel Benoist lui demande ce qu'il est envisagé.

- Mme le Maire envisage de le garder.

- Daniel Benoist lui demande pour combien de temps.

- Mme le Maire passe la parole à Catherine Rousseaux qui va en parler On reviendra sur les ressources humaines quand Catherine Rousseaux sera reconnectée.

- Mme le Maire souhaite informer les astériennes et astériens sur le travail très étroit avec la gendarmerie et les services de la mairie depuis le 16 Mars. Avec un minimum de 3 points par semaine, ils communiquent énormément ensemble. Une surveillance renforcée le soir a été mise en place, l'opération « sérénité sénior » lancée qui consiste à prendre attache avec les plus de 70 ans afin de les prévenir des fraudes qui peuvent avoir lieu dans ces périodes très compliquées, opération relayée sur le site de la commune et prochainement sur la prochaine gazette. La gendarmerie est très proche de la population et des institutions et on ne peut que les remercier de tout le travail qui a été fait.

- Frank Pons répond à la remarque de M. Benoist en précisant qu'il fait parti des élus qui sont restés sur le terrain de part ses fonctions, il est en contact en permanence avec la Gendarmerie. Il est sur le terrain tous les jours.

- Daniel Benoist ne fait aucun reproche à cela, seulement pourquoi que certains élus, après c'est très bien d'être mobilisé et d'être sur le terrain c'est le rôle d' élu.

- Frank Pons répond : « c'est afin de vous protéger M Benoist. »

- Daniel Benoist dit : « C'est gentil merci beaucoup. »

- Frank Pons précise que concernant la cellule de crise mise en place dès le 16 Mars, l'ASVP en fait partie et il énonce son rôle et ses missions : collecte de données téléphoniques, prise de contact téléphonique avec les personnes à partir de 70 ans et les personnes en difficulté, patrouille et surveillance générale sur le terrain. Il faisait aussi un rappel régulier des consignes de sécurité propres au Covid 19. La prise de contact physique avec ces différentes

personnes a pu maintenir ce lien social. Il travaille en étroite collaboration avec la Gendarmerie, les pompiers, et le CCAS. Grâce aux visites au quotidien auprès des administrés, il en ressort une agréable appréciation de leur part.

- concernant les Services Techniques : « A été mis en place une équipe d'agents volontaires et à effectif réduit car afin de protéger le personnel et de ne pas les mettre en danger certains agents ayant des problèmes de santé ou des contraintes familiales sont restés chez eux. Aussi 9 agents ont pu travailler quotidiennement sur la commune avec un travail à mi-temps, et des horaires décalés compte tenu des contraintes covid et avec des consignes de sécurité très strictes, respectées par les agents et je les remercie.
- leurs interventions sont :
 - nettoyage de la ville
 - entretien espaces verts, complexes sportifs, entrées de ville et abords voirie pour des soucis de sécurité routière
 - concernant la propreté de la ville malheureusement actuellement ils retrouvent différents déchets comme des masques et gants qui traînent dans les rues. Il rappelle que c'est formellement interdit de les jeter dans les sacs jaunes, mais dans les sacs noirs. Des rappels seront effectués ultérieurement.

Une astreinte de deux agents a été mise en place pour intervenir de jour et de nuit sur le caractère de l'urgence avec des rondes pour la surveillance des différents bâtiments communaux et intercommunaux. »

- service des sports : le chef de service par télétravail et présence physique à son bureau a pu maintenir le contact avec les différentes associations. Toutes les activités sportives ont cessé depuis le 16 mars. Aucun entraînement n'a repris, lors des différents échanges avec les clubs principalement les clubs de sports collectifs, la plupart vont reprendre leur activités en septembre avec un grand point d'interrogation : comment vont ils s'organiser. Peut-être que le triathlon va reprendre des entraînements individuels voire à effectif de 10 maximums qui sont les nouvelles consignes qui émanent du gouvernement mais en aucun cas il y aura un entraînement assuré par les clubs, les seuls entraînements à préparation physique seront individuels à initiative des sportifs. Concernant le cyclisme, le tour du 1er mai est maintenu, mais virtuel. Pour le suivre en direct, il faut aller sur le site de la JSA Cyclisme les coureurs sont chez eux sur un home-trainer et il y aura un classement à l'issue. L'UFOLEP a souhaité maintenir cette course.

L'Inspection académique souhaite savoir comment cela va se passer pour les entraînements et créneaux piscine pour les différentes écoles. Pour l'instant, aucune réponse ne peut être donnée. Si les piscines rouvrent à la prochaine rentrée de septembre certaines écoles sont favorables pour reprendre les entraînements.

- Catherine ROUSSEAU fait un point général sur les ressources humaines :
« On a tous les cas de figures sur l'ensemble des services :
- les personnes qui ont des pathologies qui les obligent à rester chez eux, pratiquent le télé-travail
- travail à mi temps selon rotation comme au CCAS, les services techniques
- A la résidence autonomie, 3 agents sont présents pour l'entretien et le portage des repas.
- A la mairie ,4 personnes travaillent sur des horaires adaptés soit 5h30/jours.

Elle insiste sur le fait que ces personnes qui travaillent sont volontaires car dès le début du confinement, il leur a été demandé de rester chez elles pour les mettre à l'abri. Elle souligne qu'elles font un travail remarquable et sont un bon relais entre la mairie et les astériens.

Une note d'informations a été transmise aux agents, relative à la continuité des activités. Cette note explique ce qui est mis en place et les différents cas de figures selon leur situation respective. Chaque cas est expliqué et on rappelle les gestes barrières, tous les agents ont possibilité de contacter Isabelle à la mairie sur cette note afin de faire un point sur leur situation spécifique »

Elle traite aussi la question Concernant l'ASVP, son contrat s'arrête ce soir mais va être renouvelé pour un an.

- Daniel Benoist la remercie pour la précision. C'est important en effet ; l'ASVP est apprécié par la population. Pendant toute une période, il n'y a pas eu d'ASVP et très sérieusement cela a manqué. Une information avait été communiquée comme quoi son contrat se terminait prochainement d'où cette question, ravi qu'il soit prolongé au moins pour un an.

- Mme le Maire dit que le problème dans les embauches est de trouver la bonne personne. Leur volonté était dès le départ de mettre en place une police municipale. Ils n'ont pas réussi car à chaque fois, ils ont échoué sur les recrutements. Effectivement ils ont la chance d'avoir cet ASVP qui fait un travail remarquable, très compétent, avec qui on peut travailler en toute confiance. Tant mieux si les retours de la population sont bons, effectivement depuis le 16 mars il est énormément sur le terrain et la population apprécie beaucoup sa présence.

- Marché, et embellissement de la ville :

- Monique Rondreux énonce ce qui a été fait pour les commerces ; des prises de contact par téléphone ou directement chez eux ou sur les marchés. Ces démarches ont permis de réaliser une liste de commerçants et producteurs qui a été publiée sur le document d'information covid et publiée aussi sur le site de la commune et régulièrement mise à jour et j'en profite pour les remercier chaleureusement pour leurs efforts pour servir la population et s'adapter à la demande soit en aménageant des horaires particuliers soit, par des livraisons à domicile et même en proposant leur service à la commune.

- Pour le marché du jeudi : des démarches sont entreprises pour redémarrer le marché du jeudi. Dans un premier temps, des informations ont été reçues de la préfecture sur les différentes dispositions de la tenue de ce marché suite à quoi nous préparons un dossier qui sera remis à la préfecture pour obtenir l'autorisation de le rouvrir.

Pour réaliser ce marché, il a été fait appel aux participants de l'ancien marché uniquement alimentaire pour connaître leur intention de revenir et la longueur qui leur était nécessaire ceci afin de réaliser le plan pour la préfecture. Ils feront le maximum pour ne pas avoir besoin de sélectionner les commerçants non sédentaires et espèrent avoir assez de place pour tous les accueillir.

- Claudine Boissel demande à partir de quelle date le marché va être ouvert.

- Monique Rondreux lui répond que le dossier est en préparation et ils attendent la réponse de la Préfecture.

- Claudine Boissel lui demande s'ils envisagent de leur supprimer le droit de place jusqu'à la fin de l'année à tous ces commerçants.

- Monique Rondreux dit que pour le moment il n'en a pas été question.

- Frank Pons précise que dans le même ordre d'idée va être étudié la possibilité de proposer à certains commerçants notamment tous les métiers de bouches qui seraient intéressés d'avoir un espace extérieur supplémentaire et recevoir ainsi un peu plus de clientèle, en proposer par exemple de mettre la rue Lafayette ou la place de l'église piétonne à partir de 10h00 afin que les restaurateurs puissent installer leur terrasse en extérieur et recevoir ainsi leur clientèle en extérieur en respectant toutes les dispositions de distanciation physique.

- Claudine Boissel lui demande s'ils envisagent l'exonération des droits de terrasses.

- Frank Pons dit : « la mise en place de ces différents espaces supplémentaires seront entièrement gratuits. »

- Martine Hivert dit que la question va être étudiée au moment du BP.

- Mme le Maire répond à Mme Boissel en précisant qu'il y a des choses tellement évidentes qu'elles ne sont pas évoquées. On ne va pas demander à des restaurateurs fermés depuis plus de 3 mois de payer des droits de terrasse, cela coule de source. Elle pense que les élus qui ont pris en charge le marché vont lundi ou mardi organiser une réunion de travail aussi M. Benoist et M. Queille sont invités à participer à cette réunion de travail.

- Daniel Benoist dit : « il y a une commission marché il me semble. »

- Mme le Maire « si on veut aller vite on va éviter de convoquer une commission marché car avec les délais de convocation..., sauf si on décide tous ensemble d'ouvrir le marché au mois de juin. »

- Daniel Benoist dit que les membres de la commission sont réactifs et peuvent aussi enchaîner. Claudine Boissel est à la commission marché et s'il y a une réunion elle est prête à y participer. « Après que vous nous associez, c'est avec plaisir, si je suis disponible je serai présent, mais ce serait bien que les personnes qui ont l'habitude de traiter des questions du marché soient aussi associées à cette réunion ».

- Frank Pons précise que le marché d'avant ne sera plus le marché d'après. Cela est clair net et précis. Il pense qu'il va y avoir un changement dans l'organisation du marché.

- Daniel Benoist dit : « De toute évidence tant que le covid est d'actualité. »

- Frank Pons précise que les consignes de la préfecture sont drastiques pour une éventuelle ouverture du marché rapidement.

- Daniel Benoist dit que le discours du 1er Ministre mardi, semblait avoir inversé l'ordre de tenue des marchés précisant que tous les marchés seraient rouverts et il appartenait maintenant au maire et au préfet éventuellement d'interdire ou réguler si nécessaire. Y a t il toujours un dossier à faire ?

- Frank Pons confirme. Il y a toujours un dossier à faire. Ce sont surtout des consignes de sécurité qui émanent de l'État et donc de la préfecture pour éventuellement avoir un avis favorable pour une ouverture du marché.

- Daniel Benoist demande s'il faut toujours un avis de la préfecture.

- Frank Pons confirme.

- Jean Bernard Martin prend la parole pour l'embellissement de la ville en précisant qu'un marché public est en ligne pour l'entretien de certains espaces verts à savoir :

lot 1 : le cimetière

lot 2 : le centre ville (la gare, les boulevards, le quartier de la Fabrique, place G. de Gaulle, square Annone Veneto, la halle etc)

lot 3 : extérieurs

lot 4 : bois de gimel

La remise des offres est prévue pour le 11 mai prochain.

Pour l'embellissement de la ville, les pots seront présents aux endroits habituels les fleurs seront commandées aux jardiniers du marché M. Pozo et M. Constantin, notre volonté ayant été de réserver les commandes aux commerçants non sédentaires du marché.

- Michel Queille dit : « En dehors des marchés il ne reste que les stades ? »

- Jean Bernard Martin répond : « non, il restera les stades, les boulevards, certains ronds points ; ne vous inquiétez pas il restera pas mal de choses à leur faire faire. »

- Michel Queille dit : « les boulevards, vous en avez parlé dans le lot 2. »

- Jean Bernard Martin dit que pour les boulevards, il parle des fleurs pas des tontes.

- Gaële Andrieux prend la parole pour l'Education :

Un accueil des enfants de soignants a été mis en place dès la semaine du 16 mars : 1ere semaine c'était sur le site de Mounet-Sully uniquement avec des animateurs et la 2eme semaine des enseignants volontaires se sont fait connaître. Aussi maintenant cela se passe sur le site de Gimel, le matin ce sont les enseignants volontaires qui font l'encadrement et l'après-midi ce sont les animateurs. Les enfants mangent sur place et ce sont les familles qui fournissent leur repas. Cinq familles sont concernées avec 7 enfants (des enfants de St-Astier, de la CCIVS et même hors CCIVS dont les parents travaillent à l'hôpital de St-Astier). Pendant les vacances c'était juste un système de garderie.

- la crèche est fermée par contre il y a eu des demandes aussi il a été ouvert une petite structure pour très peu d'enfants et se sont des assistantes maternelles de la crèche qui ont gardé ces enfants.

- Pour la continuité pédagogique, nous étions en relation avec les 2 directrices des écoles élémentaires. La mairie a servi de point de relais où certains devoirs étaient mis à la mairie et les parents venaient les chercher. On a également porté les devoirs à certaines familles. On a également pris contact avec la principale du collège qui avait des difficultés à contacter certaines familles de Saint-Astier. Aussi elle nous a porté les devoirs et ce sont des agents qui ont porté les devoirs à ces enfants.

- concernant les travaux du restaurant scolaire : ils ont repris depuis lundi pour l'instant une seule entreprise fait l'extérieur. Cela a bien avancé. Ce matin il y avait une

réunion de chantier en visioconférence. La poursuite des travaux va pouvoir se faire en co-activité comme c'est un grand bâtiment de plein pied. En revanche, il va y avoir des choses de mises en place comme des feuilles d'émargements et peu d'entreprises en même temps 2 ou 3 maximum. Le point important c'est la base de vie, le lieu où les ouvriers peuvent manger et faire leur pose, pas plus de 3 personnes à chaque fois. Mais cela a l'air d'être bien parti avec des plannings et avec les visioconférences pour tout mettre au point.

- Pour la reprise le 11 mai : le 11 mai étant la reprise des enseignants les enfants pourront reprendre le 12 mai ; il s'agit des Grande Section, CP et CM2 . Tout d'abord c'est une semaine de réunions avec l'inspection académique du secteur et tous les directeurs d'écoles en visioconférence avec la CCIVS. Cette après midi, il y avait un CHSCT concernant les agents qui doivent reprendre le travail. Dès la semaine prochaine les parents vont être sondés pour savoir s'ils souhaitent remettre leurs enfants. Il faut aussi régler le problème du périscolaire et de la cantine.
- Michel Queille demande la date de mise en service du restaurant scolaire.
- Gaële Andrieux répond que forcément du retard a été pris, au moins 1 mois. Normalement cela aurait dû être prêt pour la rentrée mais malheureusement ça ne le sera pas même s'ils travaillent pendant les vacances. A priori, il n'y a pas trop de matériaux qui ne seront pas livrés car il n'y a rien de spécifique aussi il n'y aura pas de rupture mais le fait de travailler les uns après les autres ou à 2 voir 3 entreprises maximum, il va y avoir forcément du retard. Cependant c'est bien que le chantier ait repris et qu'il ne soit pas fermé par l'inspection. Il faut y aller doucement, respecter les choses car sur Bordeaux plein de chantiers ont repris mais ont été fermés car certaines règles n'ont pas été respectées.
- Mme le Maire dit que sur les chantiers les ouvriers peuvent exercer leur droit de retrait et ne pas venir travailler. On est dans une crise tout à fait atypique et c'est difficile de donner une date de fin de chantier car là on va partir sur un déconfinement et même si on est sur une région relativement calme est ce qu'on ne va pas avoir un retour, l'avenir est quand même incertain au moins dans les 3 mois qui arrivent.
- Michel Queille dit : « après la sécurité des employés dépend des employeurs il y en a qui jouent le jeu »
- Mme le Maire confirme et donne la parole à Johnny Vilain qui est bien placé pour en parler. Ce que l'état a mis en place pour le BTP est loin d'être facile à appliquer quand ce sont des grands espaces comme la Maison de santé ou le restaurant scolaire on peut faire travailler 2 ou 3 équipes sans qu'elles se croisent sans qu'elles se touchent mais sur des chantiers plus étroits c'est plus compliqué.

Gaële Andrieux précise : « ou avec des étages c'est très compliqué mais là on n'a pas d'étage donc c'est parfait.

- Johnny Vilain dit : « ce qui est compliqué c'est que ce n'est pas une habitude naturelle. En ce qui me concerne on explique tous les jours aux salariés mais le naturel revient au galop. Ils n'ont pas l'habitude d'avoir des distances entre eux, de se laver les mains toutes les heures.
- Daniel Benoist souhaitait revenir sur la reprise des cours le 11 mai. La décision a été prise manifestation de ré-ouvrir, certains maires aujourd'hui s'inquiètent et sursoient à cette ouverture. Il demande s'ils sont en capacité d'assurer tous les gestes barrières, toutes les consignes, la distanciation sociale et s'ils sont favorables à cette réouverture.
- Mme le Maire rappelle que c'est une compétence communautaire si la compétence éducation était toujours municipale en tant que maire elle ne ré-ouvrira pas les écoles et trouve que c'est d'une complexité. A son sens, cela paraît ingérable et si ce n'était que d'elle, les écoles resteraient fermées.
- Michel Queille demande la position de la communauté de communes sur le sujet.
- Mme le Maire répond que comme l'a expliqué Gaële Andrieux ils ont travaillé en visio cette semaine avec l'inspection et les directeurs d'écoles et là ils ont un bureau communautaire en même temps que notre réunion du conseil dans lequel il est question de la réouverture des écoles.

- Daniel Benoist dit : « vous n'avez pas souhaité vous associer à cette réflexion ? »
- Mme le Maire dit : « ce n'est pas que je n'ai pas souhaité mais nous avons la réunion du conseil ce soir je ne peux pas encore me cloner »
- Daniel Benoist lui répond qu'elle a des représentants.
- Mme le Maire dit qu'aujourd'hui c'est un conseil municipal important et tout le monde souhaitait être présent.
- Daniel Benoist répond : « la réouverture des écoles c'est important aussi, mais bon. »
- Mme le Maire dit que rien ne sera décidé ce soir mais surtout la semaine prochaine. Elle ne sait pas si les autres maires sont favorables à l'ouverture.
- Daniel Benoist dit que c'est une situation très compliquée à gérer au niveau des municipalités et indirectement pour les communautés de communes. Pour autant pour certaine famille cela reste une nécessité malgré tout de re-scolariser leur enfant au plus vite pour des raisons à la fois pour certain de problèmes de garde et de reprise de travail et certains enfants ont besoin d'être re-sociabilisés et d'être re-scolarisés au plus vite.
- Mme le Maire dit : « rouvrons les écoles, à ce moment-là. L'État devait rouvrir uniquement pour les parents qui travaillent ou pour les enfants en difficulté ; mais je ne sais pas ce que vous en pensez, après on ne peut pas jeter la pierre car à situation atypique décision atypique Mais depuis le départ on fait un pas en avant on fait 3 pas en arrière au niveau des écoles. Est ce qu'il n'aurait pas été plus judicieux d'attendre au moins que les ponts soient passés surtout que l'on sait que le covid est loin de disparaître en période de chaleur. On va rentrer dans des périodes de forte chaleur. Je ne sais pas s'il n'y avait pas d'autre urgence ailleurs que de rouvrir les écoles. »
- Daniel Benoist pense que de toute façon la fréquentation va être faible.
- Gaële Andrieux dit qu'à partir de la semaine prochaine les enseignants sondent les parents mais il faut qu'ils aient des réponses pour ce qui concerne le périscolaire et la cantine. Et rappelle que c'est 15 élèves par classe.
- Daniel Benoist dit qu'apparemment vu les sondages au niveau national et les échanges qu'il a pu avoir avec les parents de jeunes enfants il manquera beaucoup de monde à l'appel.
- Gaële Andrieux précise que ce n'est pas une obligation c'est sur la base du volontariat de les remettre.
- Daniel Benoist acquiesce c'est très bien cela ne peut pas être autrement.
- Michel Queille dit que va se poser aussi le problème pour les parents dont les structures seront ouvertes et ne souhaitant pas envoyer leur enfant vu leurs conditions de travail. Aujourd'hui les parents qui gardent leur enfant sont en garde d'enfants ou en arrêt, là se sera autre chose.
- Gaële Andrieux dit que c'est limité aussi à un certain nombre de place et ne sait pas si les mairies pourront faire des attestations.
 - Michel Queille dit : « ça va être un sujet aussi. »

Bernard Léger prend la parole pour la partie vie sociale :

« Depuis le début du confinement différentes actions ont été mises en place en direction des personnes les plus fragiles et auprès des seniors de plus de 70 ans en concertation avec les services de la mairie et du CCAS qui est resté ouvert les lundi mardi jeudi et vendredi de 9 h 12h30 et 14h00 à 16h00 et fermé le mercredi. Il a été organisé un phoning vers les seniors de plus de 70 ans afin de prendre de leurs nouvelles et de leur proposer les différents services, les rassurer, leur communiquer un N° d'appel d'urgence de la mairie durant ce confinement. A ce jour plus de 1 000 personnes ont été contactées et cette communication a été très appréciée. Des dépannages ont été rendus en amenant bouteilles de gaz, du linge à des personnes hospitalisées, vider les poubelles et amener des sacs jaunes. Ces services ont été effectués par le personnel municipal et il tient à les remercier. Au niveau des plus démunis en partenariat avec le CCAS la continuité des distributions de repas par les restos du cœur qui à ce jour dépanne 39 familles ce qui représente une centaine de personnes et ceci tous les 1er et 3ème jeudi du mois et ceci jusqu'au mois de novembre. A la résidence autonomie, là aussi dès le début du confinement, un passage quotidien au domicile des résidents a été effectué, notamment pour leur amener les plateaux repas et prendre de leurs

nouvelles et leur distribuer des attestations de sortie. Pour le week-end, il leur a été communiqué le numéro d'astreinte de la résidence autonomie. Les animations ont été suspendues mais continuité de l'entretien des espaces verts tout ceci réalisé par le service de la résidence. M Foulard a effectué un passage régulier dans la résidence avec sa camionnette alimentaire et c'est très apprécié par tous les résidents. La priorité sera de maintenir une activité dans une logique de prévention, de cohésion sociale et de solidarité au profit des publics vulnérables en difficulté du fait de la crise actuelle.

- Daniel Benoist dit : « sur le logement social aujourd'hui est ce qu'on continue à attribuer des logements ? »

- Bernard Léger répond : « actuellement toutes les commissions ont été suspendue .»

- Daniel Benoist dit : « et les commissions d'aide d'urgence. »

- Bernard Léger dit qu'elles sont en cours et quand il parlait de distribution de bouteilles de gaz c'est par le biais des commissions d'urgence du CCAS.

- Mme le Maire précise que des bons alimentaires continuent à être attribués. Elle a demandé au service de créer une page facebook de façon à permette aux personnes de la résidence autonomie de communiquer avec leur famille. Elle sera mise en ligne le 5 mai. Elle souhaite parler de la commémoration du 8 mai et dire que le Président de la république a demandé à tous les maires de France d'être seuls présents au monument aux morts avec un porte-drapeau désigné par les associations pour déposer une gerbe. Il demande à la population de pavoiser son habitation si cela est possible et une minute de silence. L'horaire doit être calé et en plus sera diffusée la marseillaise au moment du dépôt de gerbe. Par ailleurs, elle souhaite demander à la Préfecture si le représentant du CNEF et du BSMAT pourront être présents également à la cérémonie.

- Mme le Maire énonce ce qui a été fait en direction de la santé : Une étroite collaboration avec le directeur de l'hôpital et je le remercie car la ville de Saint-Astier a pu les aider dans la recherche de tissu pour la confection de masques. Il nous tient informé très régulièrement de la situation de l'hôpital. Elle prend régulièrement des nouvelles de la directrice de l'ADHP. Dernièrement l'ARS leur demande de mettre en place 2 sas un à l'entrée et un à la sortie afin que le personnel puisse se déshabiller et s'habiller. Pour ce faire ils vont leur prêter 2 chapiteaux , une étroite collaboration aussi avec la pharmacie , on a mis en place des parkings pour les 2 cabinets médicaux. Ils restent en contact étroit avec le laboratoire pour se tenir informé de l'avancement du covid sur la commune. Elle a demandé pour la prochaine gazette que tous ces partenaires puissent écrire un article afin d'expliquer aux astériens quel a été leur rôle depuis le 16 mars ; bien sur les pompiers, et l'ASE. Toutes ces institutions continuent à travailler et à œuvrer pour la population. Une réunion de chantier pour la maison de santé a eu lieu ce matin, normalement le chantier devrait reprendre le 11 mai. Le gros avantage est qu'ils sont pratiquement à la fin des travaux. Cependant, ils sont un peu ennuyés car il y a du matériel qui arrive d'Italie et les frontières sont actuellement fermées.

- Daniel Benoist dit qu'elle a fait allusion aux différents contacts qu'elle a eu avec les acteurs des secteurs hospitaliers, sociaux. Il lui demande si elle a eu un contact avec l'ASE pour savoir si tout se passait bien.

- Mme le Maire confirme les communications par l'intermédiaire de leurs répondeurs.

- Frank Pons dit : « différents échanges aussi avec le personnel de l'ASE. »

- Mme le Maire dit : « Pour en revenir à la maison de santé, l'entreprise doit se renseigner lundi pour les matériaux bloqués en Italie et en fonction, on avisera ; notre directrice des services techniques travaille sur la mise en place de toutes les informations pour la reprise du chantier. Tout devrait reprendre normalement lundi, concernant la date de livraison du bâtiment, à l'heure actuelle c'est difficile de donner une date au vu de la situation que nous sommes en train de vivre car nous sommes dans un avenir trop incertain. »

- Joëlle Lagorce précise concernant les masques que la CCIVS fait une action avec l'association Ricochet et demande s'ils font partie de cette action.

- Mme le Maire lui dit qu'ils parleront des masques en temps et en heure. Elle pense avoir fait le tour de tout ce qui a été réalisé depuis le 16 mars et espère avoir dressé aux Astériennes et Astériens un tableau suffisamment complet de tout ce qui a été mis en place et qui risque de perdurer encore un bon moment.

2.1 – Vote des taux 2020 :

En 2020, la taxe d'habitation est supprimée pour 80% des foyers. Les taux 2019 de la TH sont gelés et le montant sur l'état 1259 devient une compensation.
Pour rappel, le taux de la taxe foncière sur le bâti 2019 a été voté à la baisse à 38,64 % et le taux de foncier sur le non bâti a été maintenu à 121,96.

Martine HIVERT précise que grâce à une gestion très rigoureuse depuis 2013 la situation financière de la commune s'est nettement améliorée. La baisse des charges, la baisse de l'endettement de 29,39 % sur le mandat ont permis de baisser en 2019 la taxe foncière sur le bâti de 3% pour un taux de 38,64 % et de maintenir le taux du foncier sur le non bâti à 121,96 %. Le bilan d'ensemble de l'exercice 2019 montre une situation financière saine et solide et qui se maintient à un très bon niveau. Depuis 4 ans, comme souhaité et annoncé récemment et en concertation avec M, de Vencay ; il est proposé de voter ce soir une baisse de 5 % sur la TF bâti et de 5% sur la TF non bâti. En effet depuis le 1/01/2020 les taux des 2 taxes varient dans la même proportion à la hausse ou à la baisse donc le taux de la TF bâti serait de 36,71 %, le taux de la TF non bâti serait de 115,84 %.

- Daniel Benoist est étonné que le vote des taux soit découplé de la présentation du budget, la logique veut que soit étudié le budget pour en effet vérifier s'il est possible ou pas d'effectuer une révision des taux en l'occurrence à la baisse ce qui est une très bonne chose. Il est logique qu'en parallèle, ils aient une vue sur le budget et sur le compte Administratif. Pour l'instant, ils ne sont pas arrêtés mais ce n'est pas forcément cela qui va impacter cette évolution des taux. Il se demande pourquoi se précipiter à voter les taux alors qu'ils ont jusqu'au 3 juillet pour donner ces nouveaux taux, ce qui laisse le temps de voir en parallèle le budget et de voter les taux en même temps.

- Martine Hivert répond que le résultat sera le même. Ils ont une commission pour le compte administratif la semaine prochaine. Elle pense que s'ils ont décidé de baisser de 5 % c'est une décision qui n'a pas été prise à la légère. Ils travaillent toujours avec M de Vencay. « Après que vous ne soyez pas d'accord avec notre façon de faire, cela est toujours ainsi depuis 6 ans. Je trouve que c'est une bonne nouvelle, cela devrait réjouir tout le monde, mais après c'est votre réflexion. »

- Daniel Benoist précise que ce n'est pas le fond qu'ils contestent mais la forme, la façon de faire.

- Martine Hivert dit qu'effectivement les taux sont toujours votés en même temps que le CA et précise que cette année c'est quand même une situation exceptionnelle. Il y a des choses assez graves qui se passent. Elle ne sait pas quoi répondre et ne voit pas ce qui le choque, comment elle peut argumenter cela.

- Daniel Benoist dit que personne n'est choqué et ce n'est pas le terme qui convient.

- Martine Hivert dit qu'elle ne sait pas quoi répondre à leur réflexion « on aurait pu faire tout ensemble, on ne le fait pas .»

- Daniel Benoist demande pourquoi ?

- Martine Hivert demande pourquoi attendre la date du 3 juillet ? Le prochain conseil va être assez long vu toutes les dispositions mises en place et ne voit pas ce qui les embête à ce que se soit fait aujourd'hui.

- Daniel Benoist dit :« le fait qu'on change les règles. »

- Martine Hivert répond : « ce ne sont pas des règles, à situation exceptionnelle mesure exceptionnelle. »

- Daniel Benoist dit : « mais quelle est la mesure, le fait de voter les taux de façon décalée avec le budget comment cela va t il impacter la vie des astériens je ne comprends pas. »

- Johnny Vilain dit : « M Benoist économiquement vous n'êtes pas impacté dans votre vie privée ? Moi je pense que les astériens vont être contents d'avoir cette bonne nouvelle. Je pense que dans cette période de covid c'est important d'annoncer des bonnes nouvelles aux gens. Elle n'est pas politique puisqu'elle vient en même temps, comme le budget que se soit voté avant ou après le budget ça change rien.

- Daniel Benoist pense que la logique veut qu' on regarde le budget tous ensemble, qu'on l'étudie. Et que soit validé le fait que la baisse des taux est possible et quelle est bienvenue c'est tout.

- Johnny Vilain dit : « Vous n'avez pas trop l'habitude de suivre nos préconisations pour le vote du budget ? »

- Daniel Benoist répond : Parce qu'on n'est pas d'accord avec les choix budgétaires que vous faites.

- Johnny Vilain dit : « ça aurait changé quelque chose ? »

- Daniel Benoist rétorque : « et pourquoi le faire avant alors, pourquoi pendant 5 ans on a toujours fait comme la règle l'impose et là tout d'un coup la sixième année comme bizarrement en période électorale ? »

- Martine Hivert dit que le vote du CA interviendra dans les 15 jours et que cela ne va pas changer le monde de les voter avant.

- Daniel Benoist répond justement qu'il aurait été aussi bien d'attendre, « on est d'accord vous confirmez mes propos. »

- Mme le Maire répond par la négative. Les résultats 2019 sont excellents c'est pour cela qu'ils baissent les taux et elle est heureuse d'annoncer une très bonne nouvelle aux astériennes et astériens et dit que ce qu'il embête c'est de ne pas avoir été prévenu, c'est tout. Dans 15 jours aura lieu un 2eme conseil pour voter le CA. Elle lui précise qu'un CA ne s'arrête pas au mois de juillet et cela fait un moment que celui de Saint-Astier est arrêté.

- Daniel Benoist dit : « Tant mieux.»

- Mme le Maire rétorque que de toute façon comme le dit très justement Mme Hivert, il trouvera toujours à redire. Il faut plutôt se réjouir et lui précise que les habitudes c'est très mauvais dans la vie.

- Daniel Benoist dit : « soyons clair je vois pas quel était le motif qui justifie cette précipitation à annoncer une baisse des taux. »

- Mme le Maire dit qu'il n'y a pas de précipitations à voter les taux aujourd'hui, c'est de la réflexion. Elle espère que les astériennes et astériens vont être ravis de cette baisse de 5 % du foncier bâti et non bâti.

- Daniel Benoist pense qu'elle aborde le fond du sujet qui est qu'en effet, elle a envie d'annoncer au plus vite une baisse des taux aux astériens ; « on comprend un peu pourquoi. voilà après c'est tout .»

- Martine Hivert dit : « On ne va pas être élu demain, ni vous ni nous. C'est pas parce qu'on est en période électorale que 15 jours vont changer quelque chose.»

- Mme le Maire dit qu'elle ne sait même pas quand va avoir lieu le 2eme tour , peut -être qu'il aura lieu en 2021. Alors que faire, attendre et tout figer ? Elle lui dit que d'un côté ils veulent faire des cellules de crise et de l'autre côté tout figer. Selon elle « il faut que le bateau continue à avancer et il faut que les bonnes nouvelles continuent à être là. »

- Daniel Benoist précise : « c'est bien pour cela qu'on avait réclamé la tenue d'un conseil municipal déjà depuis un bon moment .»
- Mme le Maire répond : « je vous ai expliqué pourquoi il n'y avait pas eu de conseil municipal avant si vous aviez écouté. Tout simplement parce que notre informaticien n'était pas là . Au lieu d'aller claironner partout qu'on ne voulait pas faire de conseil municipal. Au niveau technique moi je ne pouvais pas faire ce qui est en train de se faire actuellement. »
- Daniel Benoist acquiesce.
- Mme le Maire dit : « au lieu de dire des choses qui sont fausses. »
- Daniel Benoist dit : « quelles choses sont fausses ?»
- Mme le Maire lui répond que justement concernant les conseils municipaux, la loi ne les oblige pas de à faire des conseils municipaux. Ils peuvent aller jusqu'aux prochaines élections sans faire de conseil.
- Daniel Benoist est d'accord mais précise que rien n'empêche de réunir les élus sans pour autant que se soit une assemblée délibérante pour échanger, construire et gérer ensemble les affaires de la municipalité mais précise qu'elle n'a pas souhaité le faire.
- Mme le Maire dit : « vendredi on vous a réuni avec M. Queille vous avez trouvé le moyen de nous dire que vous n'aviez pas reçu l'invitation, arrêtons !
- Daniel Benoist dit : « comment ça je n'ai pas eu l'invitation, si je n'avais pas eu l'invitation je n'aurais pas été présent. »
- Mme le Maire répond : « vous êtes rentré dans la réunion virtuelle sans dire bonjour et la première chose que vous nous avez dit c'est que vous n'aviez pas été prévenu de cette invitation. »
- Bernard Léger confirme.
- Daniel Benoist pense que ce n'est pas le sujet.
- Mme le Maire rétorque : « la baisse du foncier, c'est cela le sujet . Rien ne nous interdisait, si ce n'est que nos excellents résultats 2019 nous autorisent et nous permettent de pouvoir baisser encore une fois le foncier.»
- Daniel Benoist lui demande alors comment elle va compenser la recette fiscale en moins.
- Mme le Maire répond que la recette fiscale va être compensée par la hausse naturelle de la base.
- Daniel Benoist souligne : « Cela veut dire si c'est compensé par la hausse naturelle de la base que les astériens ne vont rien voir. »
- Mme le Maire dit : « pas du tout, cela veut dire que normalement sans hausse naturelle de la base on perdrait 110.000 € avec la hausse naturelle de la base on va perdre que 43,000 €. Quand tout à l'heure j'annonce qu'au niveau des associations on va donner certainement plus de façon à compenser les adhésions que les parents ne pourront pas verser pour leur enfants, là vous ne vous posez pas la question comment on va pouvoir compenser parce que le monde associatif vous croyez avoir la main dessus .»
- Daniel Benoist dit : « si on ne peut plus poser de question ! il faut le dire si on avait le budget on saurait comment vous alliez compenser. »
- Mme le Maire dit : « vous allez l'avoir le budget.»
- Daniel Benoist dit : « vous nous demandez de voter la baisse des taux. »
- Martine Hivert demande de passer au vote parce que là c'est une discussion stérile.
- Daniel Benoist dit : « donc on ne peut plus poser de question c'est ça ? »
- Martine Hivert dit : « vous ne posez pas des questions, c'est stérile. On baisse les taux, cela ne vous convient pas, vous partez dans des discussions stériles. Je trouve qu'actuellement il y a des choses bien plus graves. »
- Daniel Benoist précise qu'il n'a pas dit que c'était léger de faire voter les taux mais qu'ils auraient aimé avoir le budget en même temps.
- Frank Pons dit : « c'est clair qu'avant 2014 vous ne vous étiez jamais posé la question de baisser les taux.»
- Daniel Benoist dit : « je pense que vous n'avez pas l'histoire de la commune depuis 1981. »

- Frank Pons dit : « actuellement on l'a sur le dos. »
- Daniel Benoist dit : « Faites voter les taux ! »
- Mme le Maire précise juste qu'elle a inversé tout à l'heure des chiffres. S'ils baissent de 5 % ils perdent 110.000 € mais avec le solde naturel, ils ne perdront pas 43.000 € mais 67.000 € et investiront moins. Elle pense que le covid va obliger à investir différemment et à faire beaucoup plus en direction de la population et en direction du fonctionnement.
- Daniel Benoist répond : « voilà les réponses aux questions que j'attendais merci, moins d'investissement .»
- Martine Hivert dit : « ça ne vous réussit pas le confinement M. Benoist »
- Gaële Andrieux dit : « pourtant on vous a préservé. »
- Daniel Benoist répond : « oui c'est bien dommage. »
- Gaële Andrieux dit : « qu'on vous ait préservé ? »
- Daniel Benoist dit : « oui »
 - Gaële Andrieux dit : « on nous n'y reprendra plus.»

Mme le Maire invite à passer au vote.

- Bernard Léger précise qu'il aurait bien aimé entendre M. Queille sur ce sujet.
- Michel Queille pense personnellement que c'est une bonne nouvelle et qu'ils étaient tous dans l'optique de baisser les taux, que l'annonce soit faite 15 jours avant ne lui pose pas de problème.
- Martine Hivert remercie M. Queille.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.2 - Suspension des loyers communaux des personnes non présentes dans les locaux de la maison de la félibrée et l'annexe mairie (réflexologue et ergothérapeute) durant la période de confinement.

Martine Hivert rappelle que comme cela a été dit précédemment, lors du BP nous reviendrons sur la suppression des droits de terrasse. Il est forcément évident qu'avec la crise que nous traversons les commerçants ne seront pas abandonnés.

Mme le Maire précise : « M. de Vencay me fait remarquer qu'il est bien évident que la suspension des loyers communaux concerne uniquement la période du confinement c'est à dire jusqu'à la reprise de l'activité. »

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

2.3- Délégation du conseil municipal au maire pour le choix d'un titulaire dans le cadre des procédures adaptées dont le montant est inférieur à 150.000 € HT.

- Martine Hivert précise que la loi d'urgence permet aux Maires d'exercer l'ensemble des attributions mentionnées à l'article L.2122-22 du CGCT (à l'exception du 3° portant sur les emprunts). Le conseil municipal sera informé a posteriori des décisions prises.

- Daniel Benoist voulait savoir dans quel but cette somme était revue très nettement à la hausse et demande s'il y a des projets, des urgences qui expliquent cette possibilité supplémentaire.
- Mme le Maire précise que c'est la loi d'urgence qui permet cela. Il n'y a pas de projet supplémentaire actuellement, seulement le marché des espaces verts qui est en cours comme M. MARTIN l'a expliqué.
- Daniel Benoist demande quelle est l'utilité d'augmenter la délégation.
- Mme le Maire lui répond que l'utilité d'augmenter l'enveloppe est d'éviter de convoquer les commissions d'ouverture de plis, pour gagner du temps en fait.
- Daniel Benoist dit qu'il n'y a pas d'ouverture de plis puisque on est en procédure adaptée là.
- Mme le Maire répond que si, il peut être fait des ouvertures de plis. Lorsqu'il y a des marchés, ils sont au courant puisque c'est publié sur le site de la commune. Si demain il y a un confinement encore plus strict, il faut quand même continuer à avancer et précise que c'est de la prévention tout simplement.
- Daniel Benoist ne voit pas bien la nécessité d'augmenter autant dans la mesure où il y a toujours la possibilité de réunir le conseil municipal sous 8 jours comme cela est fait aujourd'hui et soumettre à l'approbation du conseil municipal ce choix de titulaire.
- Mme le Maire lui répond qu'on est dans une période atypique. Demain, elle peut être malade et ne pas être en mesure de réunir le conseil municipal.
- Daniel Benoist dit : « ce qui fait que vous ne pourrez pas exercer votre délégation. »
- Mme le Maire confirme.
- Daniel Benoist ne voit pas l'intérêt de revoir à la hausse à un niveau aussi élevé cette délégation.
- Mme le Maire dit : « M Benoist, rassurez vous on ne va pas dilapider quoi que ce soit ne soyez pas inquiet. »

- Daniel Benoist dit : « pourquoi le relever ? vous avez actuellement une délégation de combien ? »
- Mme le Maire répond : « 40.000 € me précise Mme Bonnet. »
- Dominique Bastier dit que c'est une possibilité qui est offerte aux municipalités et qu'il faut en profiter. Il est bien d'accord si cela doit être utilisé d'en informer tout le monde. Mais puisqu'il y a cette possibilité de le faire autant le faire voter et ensuite ils verront s'ils en ont besoin ou pas. A son avis, ils n'en auront pas besoin mais elle est toujours là puisque l'état le propose.
- Mme le Maire conforte en précisant qu'avec la loi d'urgence, ils ont obligation d'informer le conseil.
- Daniel Benoist dit : « cela reste à posteriori, la question c'est à quoi on sert. »

Mme le Maire propose de passer au vote.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 6

Abstention : 0

Pour : 21

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

3.1 – Travaux Vestiaires de Gimel :

Présentation par Frank PONS

La société FOURLOUBEY présente des prestations supplémentaires (passage vidéo-protection, éclairage tribune, sono) pour un montant de 2.634,90 € HT. Le montant initial du marché est de 12.197 € HT soit 21,60 % d'augmentation.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

3.2 - Convention SDE : convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique au lieu-dit les Brandes (parcelle cadastrée BN 321) pour l'alimentation de la maison des associations.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

- **3.3 - Convention Enedis** : il est nécessaire de signer une convention de servitudes entre la commune et ENEDIS pour le remplacement d'un câble électrique le long de l'école maternelle pour l'alimentation du futur pressing.

Convention Annexe 3

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

- **3.4 - Eradication des luminaires « boules »** : Le SDE envisage un second et dernier programme de travaux afin de supprimer les luminaires vétustes. Sur la commune, 46 luminaires « boules » sont concernés. Un cofinancement de l'état devra intervenir dans ce cadre.
 - Daniel Benoist demande si le financement de l'état sera aussi intéressant que pour le 1er programme. Il était de l'ordre de 70 %, aucune demande n'avait été déposée.
 - Frank Pons répond qu'à ce jour, il n'a pas la réponse pour savoir si ce sera le même taux.
 - Daniel Benoist demande s'il n'y aura plus de luminaires boules ensuite si c'est accepté.
 - Frank Pons confirme.
 - Johnny Vilain dit que les premiers luminaires boules avaient été changés sous la ministre de l'environnement Ségolène Royal et il avait été lancé un plan de rénovation grâce à elle avec ce plan de financement.
 - Mme le Maire dit qu'en revanche, ils attendent toujours les subventions.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

QUESTIONS DIVERSES A LA DEMANDE DU GROUPE DE L'OPPOSITION :

Information sur les masques :

Dominique Bastier dit que la CCIVS et la mairie de Périgueux ont lancé une opération de fabrication de masques par l'intermédiaire de couturières bénévoles sur les

différentes communes. Pour ce qui concerne la CCIVS cette dernière a commandé 15.000 masques qui seront distribués à l'ensemble de la population des communes composant la CCIVS. Pour la commune de Saint-Astier, il a accepté d'être le référent pour cette opération. Son rôle est d'assurer le lien entre les associations c'est à dire Richochet et la Bobine basées à Neuvic qui sont à la tête de l'opération, de donner aux couturières les kits qu'elles souhaitent avoir et de récupérer les masques réalisés pour les ramener à Neuvic et ce sont eux qui au final se chargeront de la distribution aux communes au prorata des masques réalisés.

Le kit comprend un ensemble de bande de tissu prédécoupé, des cordons et une bobine de fil ainsi que le mode opératoire. Chaque couturière fait selon ses disponibilités. Les couturières de Saint-Astier sont au nombre de 25. Ces masques seront essentiellement distribués vers le 11 mai mais il n'a pas encore de date officielle, car c'est quelque chose qui se lance actuellement à Neuvic.

Par ailleurs la commune de Saint-Astier a commandé 6.000 masques réutilisables pour venir en complément de la commande de la CCIVS.

La distribution des masques par la CCIVS, sera purement gratuite. Les masques que Saint-Astier a commandé seront d'après ce qu'il pense aussi distribués gratuitement. En revanche, il n'a pas de date de livraison. Il lance un appel si quelqu'un connaît des couturières dans son entourage volontaires pour faire des masques, il faut prendre contact avec lui afin qu'il livre les kits.

- Daniel Benoist demande auprès de qui a été faite la commande de 6.000 masques de la commune .

- Dominique Bastier répond que c'est avec la société nommée Rubex

- Daniel Benoist demande pour quel montant.

- Dominique Bastier dit : « le masque est inférieur à 2 € HT je n'ai pas le chiffre exact. »

- Daniel Benoist dit : « La piste de pouvoir commander des masques à la société « Signature F » n'a pas abouti ? »

- Dominique Bastier dit qu'elle n'a pas abouti car il y a un problème d'agrément. Le masque proposé par la société « Signature F » présente un défaut. Il n'est pas un spécialiste mais en façade le masque avait une couture qui pouvait potentiellement laisser passer le covid.

- Daniel Benoist demande si cela signifie que « Signature F » abandonne le projet de masques.

- Dominique Bastier confirme pour Saint-Astier après il ne sait pas ce que fait la société « Signature F ».

- Mme le Maire tient à intervenir afin de préciser la responsabilité juridique de l'ensemble des maires qui viendront à distribuer ces masques en tissu confectionnés par les couturières bénévoles. Ils attendent un retour de l'avocat de façon à inscrire le process d'utilisation des masques à la population c'est à dire comment on met les masques comment on le lave etc....

Dominique Bastier précise qu'à priori mais il n'en a pas la certitude, la CCIVS ait pris des dispositions pour retirer sa responsabilité s'il y avait un souci.

Mme le Maire dit que c'est une bonne nouvelle d'avoir ces masques qui vont arriver, ce qui n'empêchera naturellement pas de respecter les gestes barrières.

Distribution des sacs jaunes

Mme le Maire dit que visiblement aucune distribution n'est organisée sur les communes de la CCIVS ni sur la commune de Saint-Astier . Actuellement sur Saint-Astier lorsque les gens en ont besoin ils les dépannent. Personne n'est en manque de sacs jaunes puisqu'ils font le nécessaire.

Mesure de déconfinement

Mme le Maire attend les grandes lignes qui doivent être données par l'Etat car elle trouve un peu déplorable dans cette histoire que les élus ruraux aient cette charge alors que quand même les grandes et fortes décisions devraient être prises par l'Etat.

Plainte pour diffamation

- **Où en est cette procédure ?**

Où en sommes-nous des frais d'avocat en lien avec la protection fonctionnelle que vous avez fait voter au conseil municipal ?

Mme le Maire précise que tous les tribunaux sont fermés et tout est à ce jour en attente. Elle n'a pas plus d'information sur la procédure. Quand aux frais d'avocat ce sera vu en commission des finances. Elle avoue ne pas avoir cherché le montant mais tout sera donné lors du vote du CA.

Projet de cession du bâtiment, ex Stock surplus américain, rue Jean JAURES ?

Mme le Maire dit qu'une décision avait été prise lors du conseil municipal du 19 février dernier de le confier aux agences immobilières sur la commune. Le 19/02, les services étaient en pleine préparation des élections aussi ils n'ont pas pu gérer ce dossier. Elle-même ne l'a pas fait. Le confinement est arrivé, les agences sont fermées, donc pour l'instant rien n'a été fait à ce sujet et l'ensemble des acquéreurs ne se sont pas manifestés.

le camping :

Bilan d'activité 2019 ?

Suite au RDV que vous deviez avoir avec le gérant, pouvez-vous nous informer de la teneur de vos échanges et en particulier des projets qu'envisage de mettre en oeuvre le gérant pour relancer l'activité ?

Johnny Vilain dit qu'il n'a plus les questions sous les yeux mais il croit qu'il était demandé la même chose que la dernière fois à savoir si le rapport d'activité avait été reçu et s'il avait fait la réunion annuelle avec eux.

Il y a bien eu la réunion annuelle avec eux, et ils devaient envoyer le rapport d'activités. Ce qui l'inquiète un peu c'est leur question. Ils s'inquiètent du rapport d'activité mais est étonné qu'ils ne s'inquiètent pas de la santé du camping et toutes les autres activités que se soit le tourisme, l'hôtellerie ou la restauration. Elles sont toutes impactées par le covid et il est plus inquiet sur la situation actuelle du camping que de la situation passée. Il aimerait bien qu'il ouvre et que ça n'impacte peut être pas autant que les commerçants locaux et leur activité locale. Il a plus peur pour lui et est étonné que ne soit pas posée cette question.

- Daniel Benoist précise que justement c'était l'objet de la 2eme partie, de la question où justement par rapport à la réunion, quelles étaient les perspectives afin de relancer l'activité. Ils s'inquiètent bien justement de l'avenir du camping et de son activité future.

- Johnny Vilain a peur que le camping ne puisse pas rouvrir aussi facilement.

- Mme le Maire dit qu'il y a toutes les activités touristiques, les restaurants, les hôtels tout ce qui touche le tourisme est impacté.

- Johnny Vilain précise que même certains campings parlent de mettre la clef sous la porte donc il espère que la société qui gère le camping de Saint-Astier ne fera pas la même chose.

- Daniel Benoist dit : « Souhaitons le. »

- Johnny Vilain dit : « C'est vraiment cela qui m'inquiète aussi j'ai oublié de leur parler du rapport d'activité. »

- Mme le Maire dit : « on arrive à la fin de vos questions et il n'y a pas beaucoup de questions qui touchent personnellement la population, c'est dommage. »
- Michel Queille dit : « j'en reviens aux masques j'ai une question pour M. Bastier : vous avez dit que la CCIVS allait mettre à la disposition l'équivalent de 15.000 masques et 15.000 kits.
- Dominique Bastier répond : « non, 15.000 masques. »
- Michel Queille dit : « le delta avec les 20.000 habitants ? »
- Dominique Bastier a posé la question mais n'a pas eu de réponses. Il estime personnellement que la CCIVS était plus nombreuse au niveau population mais est ce que se sont plutôt les adultes que les enfants qui auront ces masques ? Ils lui ont parlé de 15.000 masques pour l'ensemble de la Communauté de Communes. Il y aura peut être surplus si toutes les couturières en font plus que prévu mais on ne lui a parlé que de 15.000 masques depuis le début.
- Johnny Vilain demande si c'est mêlé avec la ville de Périgueux .
- Dominique Bastier répond : « la ville de Périgueux a fait également appel aux associations de Neuvic pour réaliser des masques. »
- Johnny Vilain demande s'ils pensent qu'il vont réussir localement à avoir un nombre conséquent.
- Dominique Bastier dit qu'à Périgueux il y a du monde aussi. Ils centralisent l'arrivée des produits découpés et des kits pour les distribuer et des gens de Périgueux viennent les chercher à Neuvic. Il y a un distinguo entre Périgueux et la CCIVS.
- Bernard Léger demande s'il y a le grand Périgueux aussi.
- Dominique Bastier répond qu'il ne sait pas.
- Mme le Maire répond que le grand Périgueux ne le fait pas. Pour répondre à M. Queille quand j'ai posé la question aux agents de la CCIVS en charge de cette opération, il m' a été répondu qu'il n'était pas question de donner des masques aux enfants.
- Michel Queille dit : « les jeunes enfants alors, car on va leur imposer aux écoles ? »
- Gaële Andrieux dit : « au niveau de la récréation, mais pas en classe. »
- Michel Queille dit : « oui ; mais il le faut »
- Dominique Bastier confirme.
- Mme le maire dit : « en tout, cela fait 45.000 masques cela paraît énorme .»
- Dominique Bastier dit que la semaine prochaine, ils auront un aperçu de ce qui aura été réalisé.
- Mme le Maire dit : « ce qui va se passer c'est que les masques vont repartir à « Richochet » pour vérifier qu'ils sont conformes et s'ils peuvent être distribués, le process est assez long. »
- Dominique Bastier dit que le 12 mai, il y aura des distributions.
- Emilie David dit : « Par rapport aux masques et aux jeunes enfants je voudrais intervenir par rapport aux assistantes maternelles et établissements de jeunes enfants. Je travaille à la PMI du département et on a reçu des documents officiels aujourd'hui qui déconseillent le port du masque pour les enfants de moins de 6 ans car il y a des risques respiratoires. Ces informations vont être transmises aux assistantes maternelles et aux établissements qui reprennent à partir du 11 Mai. »
- Mme le Maire dit que cela change tout le temps.
- Daniel Benoist précise qu'il a eu un échange avec un élu de la CCIVS qui lui a fait part que c'était 20.000 masques qui avaient été commandés.

- Dominique Bastier dit que pour lui le chiffre communiqué depuis le début a toujours été de 15 .000.
- Daniel Benoist dit : « à vérifier »
- Dominique Bastier confirme.
- Mme le Maire précise que dans les mails reçus il est question de 15.000 masques.
- Johnny Vilain demande s'il n'y a qu'un modèle de masque.
- Dominique Bastier confirme. Celui qui ressemble au modèle AFNOR. C'est un rectangle de 2 enveloppes de tissu avec des cordons.

- Johnny Vilain demande s'il n'y a qu'une seule taille.
- Dominique Bastier confirme.
- Johnny Vilain souligne alors qu' ils n'ont pas prévu les enfants, ils ne vont pas mettre les masques d'adultes aux enfants.
- Mme le Maire demande si c'est un élastique.
- Dominique Bastier répond par la négative.
- Mme le Maire précise que les personnes d'un certain âge qui ont du mal à lever les bras vont avoir des difficultés pour faire les nœuds derrière.
- Frank Pons demande : « avec les différents échanges avec la CCIVS et Ricochet, est ce qu'il y a eu un prototype qui a été envoyé à la DGA pour la conformité ? »
- Dominique Bastier indique qu' honnêtement il ne sait pas. Il montre à l'écran le modèle de masques qui va être confectionné par les couturières bénévoles et précise que c'est une belle réalisation.
- Daniel Benoist souligne que c'est le même type de masque qui est réalisé actuellement par le pressing de Saint-Astier et la couturière « Mistinguette. »
- Dominique Bastier précise que c'est un modèle très standard qui a été retenu par beaucoup de monde.
- Mme le Maire indique que pour le masque du pressing il faut rajouter quelque chose à l'intérieur et demande si c'est la même chose pour celui -ci.
- Dominique Bastier précise que pour celui-ci, il n'y aura rien à rajouter.
- Mme le Maire dit qu'aujourd'hui il ne faut rien rajouter dans les masques car ça garde l'humidité qui permet au covid de passer. D'où l'intérêt d'expliquer à la population que ce n'est pas parce qu'on aura un masque sur le nez qu'on sera préservé. Par ailleurs elle a fait part à la communauté de communes de l'aspect juridique et de la responsabilité des élus dans cette confection et distribution de masques.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres interventions et souhaite avant de lever la séance que tous ensemble ils remercient tous ceux qui œuvrent depuis le 16 mars pour les astériennes et astériens en particulier saluer le travail qui a été fait par les agents, saluer M. Rodriguez qui a fabriqué des visières pour la pharmacie, la gendarmerie ,le personnel des services techniques, les commerçants qui ont accepté de faire des livraisons à domicile , le centre Leclerc qui a accepté de faire des horaires adaptés pour les séniors, le directeur de l'hôpital et son personnel, l'ADHP et son personnel, les pompiers , les gendarmes, l'ASE et en particulier toutes les aides ménagères qui font un travail énorme sur le terrain, les médecins, le laboratoire, les infirmiers tous ces gens qui sans compter sont sur le terrain. Elle remercie également Stéphane pour la mise en place de ce visio-conseil qui n'a pas été simple mais c'est une belle expérience. Pour l'avenir, ils pourraient garder cette idée de retransmettre en direct le conseil municipal afin de permettre aux astériens de le suivre en direct. Et précise que 120 personnes l'ont suivi. Elle propose que tous ensemble ils applaudissent toutes ces personnes qu'elle vient de citer pour tout le travail qui a été fait.

La séance est achevée à 20 heures.